

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 489

présenté par
M. Goldberg et Mme Linkenheld

ARTICLE 46 SEXIES A

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« compétent en matière d'habitat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.